

### Commission urbanisme

- Adoption du SRADDET modifié
- État d'avancement du SCoT PCAET par le PETR
- État d'avancement du PLUiH
- Activités du service instructeur
- Portail de l'urbanisme et du droit des sols

Jeudi 19 décembre 2024





## Précédente commission du 29 avril 2024







#### 1. Point sur les documents d'urbanisme en cours

- PLU de **Bucy-le-Long** : Fin de l'enquête publique le 4 décembre, approbation prévue en conseil communautaire le 27 février 2025
- PLU de Pargny-Filain : Enquête publique prévue mi-janvier 2025
- PLU de Condé-sur-Aisne : Approuvé en conseil communautaire le 26 septembre 2024
- PLU d'**Allemant**: En cours d'élaboration (évaluation environnementale)

#### 2. Charte de Gouvernance du PLUiH

- Présentée en conférence intercommunale des maires du 23 mai 2024 et arrêtée par le conseil communautaire le 20 juin 2024 (rédaction modifiée)
- Comité de pilotage du PLUiH constitué
- Création d'un forum de concertation en ligne sur le portail de l'urbanisme
- Actions de communication / information programmées au cours du PLUiH



# 1. SRADDET modifié : adopté!





### 1.1 Pourquoi le SRADDET a-t-il été modifié ?



 Adoption du SRADDET modifié le 21 novembre 2024 par la région Hauts-de-France
 Exemple de grandes thématiques modifiées par le SRADDET :



Obligation de mise en conformité des SRADDET avec les objectifs de la loi Climat et Résilience (loi du 20 juillet 2023)

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (élaboré par la région Hauts-de-France).

1. Adoption du SRADDET modifié



### 1.2 Quels objectifs de la loi Climat et Résilience ?

2021-2031

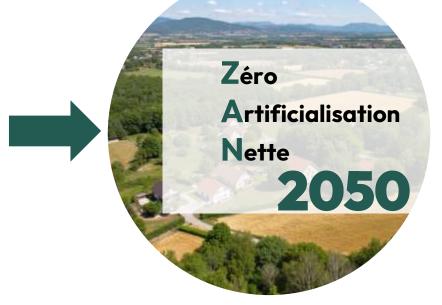
Division par 2 à l'échelle nationale du rythme de la consommation

**foncière par rapport à 2011-2021**(période de référence)\*

2031-2040 / 2041-2050

Réduction de l'artificialisation

des sols



Les objectifs de réduction de la consommation foncière à échéance 2031 ont été « chiffrés » par le SRADDET modifié

1. Adoption du SRADDET modifié

<sup>\*</sup>Surfaces consommées sur le territoire métropolitain au cours de la période de référence : **231 000 hectares** (source : France Stratégie)



#### Consommation foncière maximale



Enveloppe maximale théorique sur la région Hauts-de-France

#### 8 145 hectares

### Contribution au forfait national\* 728 hectares

Hectares mutualisés au niveau national pour des Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) – non décomptés de l'enveloppe régionale (exemples de PENE en HdF):

- Canal Seine Nord Europe
- Aménagements de la RN 2 (Laon-Avesnes / Paris-Soissons)
- Ligne ferroviaire Roissy-Picardie

#### Projets d'Envergure Régionale 1335 hectares

Projet s'inscrivant dans une logique de développement régional et conforme au cahier des charges de la Région (démarrage effectif des travaux avant 2031):

- BREXIT
- Projets de développement économique régionale / réindustrialisation
- Projets liés à l'adaptation aux risques au titre des catastrophes naturelles

Liste dressée par appel à projets approuvé par arrêté préfectoral après avis de la conférence de réduction de l'artificialisation des sols

### Comptes fonciers locaux **6 082 hectares**

Hectares répartis par le SRADDET entre les différents SCoT de la Région :

- Répartition entre les SCoT réalisée selon un « taux de réduction » de la consommation foncière
- Ce « taux de réduction » peut être supérieur à la division par 2 de la consommation foncière par rapport à 2011-2021.

<sup>\*</sup>Région Hauts-de-France : première bénéficiaire du forfait national
728 hectares de contribution pour 2 127 hectares attribués et intégrés dans l'enveloppe foncière maximale théorique



#### Compte foncier local (à l'échelle du SCoT – PCAET)



### 168 hectares

Correspondant à un taux de réduction de 65,3%

#### Quelques incertitudes ...

- Pas de clé de répartition fixée par le SCoT PCAET (en cours)
- Proposition de loi déposée par le Sénat du 7 novembre 2024, soutenue par le Premier ministre (Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux) → suppression de l'étape intermédiaire de division par 2 de la consommation foncière
- Déclarations du Premier ministre démissionnaire : « Je veillerai à ce que les préfets soient informés de notre volonté de changer bientôt la loi pour que les décisions futures soient prises en bonne intelligence avec les maires, en préfigurant la loi »





1.5 En quoi sommes-nous concernés?

**SRADDET Hauts-de-France** SCoT – PCAET élaboré par le PETR Compatibilité du SCoT – PCAET avec le SRADDET PLUiH du VAL DE L'AISNE Compatibilité PLUiH avec le SCoT - PCAET

Remarque:

PETR = Instance de dialogue auprès de la Région

#### 1.6

ZAN

#### D'autres trajectoires définies par le SRADDET

#### Règle 8

43 règles

v Pàgle

### Objectifs transversaux pour 2050 :

Neutralité carbone

Au niveau des PCAET : objectif chiffré de production d'au moins 33 % de la consommation finale brute d'énergie en 2031.

**Doubler** la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) par rapport à 2021.

#### Règle 13

Organisation d'une armature territoriale cohérente avec l'ossature régionale du SRADDET.

- Vailly-sur-Aisne identifiée en tant que pôle intermédiaire (développement de l'urbanisation à intensifier / thématique de la mobilité à explorer)
- Le SRADDET permet d'identifier des pôles complémentaires.

#### Règle 7

**Réduction** d'au moins 17 % des consommations finale d'énergie en 2031 par rapport à 2012, et d'au moins 57 % pour les émissions de GES (neutralité carbone d'ici 2050).

Au niveau des PCAET : stratégie chiffrée globalement et par secteur d'activités (industrie, résidentiel, tertiaire, transport, agriculture) pour attendre cet objectif.



2.
SCoT - PCAET du PETR : où en sommes-nous?









#### Récapitulatif des réunions sur 2024

• Atelier de travail: 25/01

• COTECH: 14/02

COTECH: 29/02

Commission SCoT: 21/03

COTECH: 26/04

 Conférence des maires : 23/05 (CCVA)

Commission SCoT: 06/06

COTECH: 02/09

COPIL: 06/09

CODEV: 13/09

COTECH: 23/09

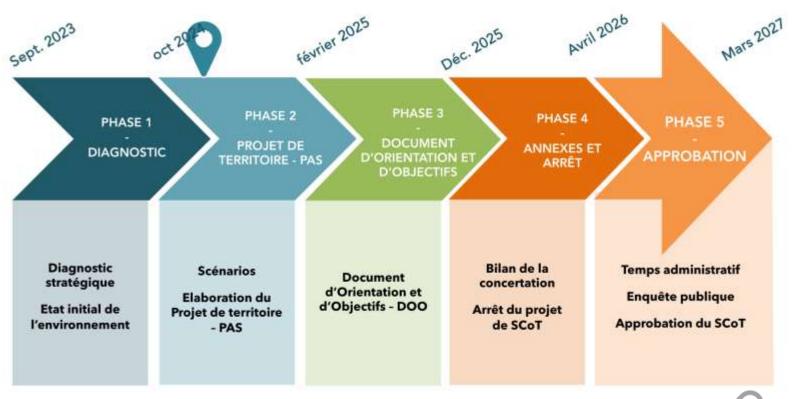
Réunion PPA 09/10

 Conférence des maires : 17/10 (Villers-Cotterêts)

Présentation diagnostic : 08/11 en conseil syndical

COTECH: 21/11

COPIL: 28/11



#### En lien:

- Questionnaire foncier version EPCI (41 questionnaires renseignés)
- Bilan d'évaluation du SCoT du Val de l'Aisne réalisé par le PETR, à présenter en conseil communautaire de février 2025





#### 2.2 Les scénarios à l'étude

#### Scénario 1 : Le très grand Soissons

- Polarisation autour de Soissons, renforcée par les liens avec l'Île-de-France.
- Développement économique tertiaire concentré autour de Soissons et son pôle gare.
- Mobilités centrées sur Soissons, avec une densification urbaine et une préservation des zones agricoles.

### Scénario 2 : L'archipel soissonnais

- Répartition équilibrée du développement entre Soissons et les pôles secondaires
- Complémentarité des pôles pour diversifier les fonctions économiques, résidentielles et culturelles.
- Mobilités organisées entre les pôles, valorisation écologique et patrimoniale.

### Scénario 3 : S'inscrire et s'ouvrir

- Développement axé sur les relations externes : Vallée de l'Aisne, Canal Seine Nord, Îlede-France.
- Secteurs économiques différenciés : industrie (nord), agriculture (est), tourisme (sud).
- Accent sur la diversification des polarités et les mobilités Est-Ouest et Nord-Sud.



Les propositions sont en cours de discussion et sont très largement susceptibles d'évoluer. Des critiques ont d'ores et déjà été (vigoureusement) adressées au bureau d'études.



3.
PLUiH du Val de l'Aisne : Démarrage début 2025



#### 3.1 Bureau d'études retenu





#### Désignation du groupement Verdi / Tejas Avocats

Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2024

#### Quelques références :

- PLUiH de la CA de la Région de Château-Thierry
- PLUi de la CC des Cantons d'Oulchy-le-Château
- PLU **Les Septvallons**, Carte communale de **Cys-la-Commune**

#### **Équipe:**

- « Équipe dédiée » de 2 chargés de mission
- « Équipe projet » de 9 personnes
- Appui d'un cabinet d'avocats

3. État d'avancement du PLUiH www.cc-valdeaisne.fr



## 3.2 Calendrier <u>prévisionnel</u>

#### Phase de diagnostic

Janvier à septembre 2025 (8 mois)

Janvier 2025

Réunion technique avec les services de la CCVA Janvier / Février 2025

COPIL

Présentation en conseil communautaire

Avril / Mai / Juin 2025

Formations aux élus

Groupes territoriaux Juillet / Septembre 2025

COPIL

Remise du diagnostic

3. État d'avancement du PLUiH www.cc-valdeaisne.fr



#### 3.2 Calendrier prévisionnel

Septembre 2025 à Avril 2026 ?	2026 - 2027	2028		
PADD	Traduction réglementaire (plan de zonage)	Arrêt du proje	et	Approbation
<b>7</b> mois	<b>19</b> mois	<b>11</b> r	mois	<b>3</b> mois

3. État d'avancement du PLUiH www.cc-valdeaisne.fr



4. Activités du service instructeur





#### 4.1 Statistiques des dossiers déposés (non définitif)



588 dossiers instruits à ce jour (y compris non facturés et modificatifs)

**584** dossiers en 2023

Pour information : 546 dossiers en 2023 pour Grand Soissons Agglomération

CU d'information	CU opérationnel	Déclarations Préalables	Permis d'Aménager		Construire maison individuelle et/ou	
231	20	277	6	3	37	9

### 7 maisons individuelles

12 maisons individuelles en 2023

### 4.2 Quelques projets notables ...





4. Activités du service instructeur www.cc-valdeaisne.fr



## 5. Portail de l'urbanisme : Premiers bilans

#### 5.1 Réalisations





#### **Fonctionnel**

#### Saisine par Voie Électronique

**13** communes adhérentes (sur 23 potentielles)

**50** saisines en 2024

Formation des secrétaires en mars 2024 Modification du module en continu suivant les retours des usagers (augmentation des pièces jointes, accessibilité)



#### Nouveau

#### **PLUiH et concertation**

Rubrique actualités Forum public Registre de concertation électronique (déjà 1 observation)



#### Cartographie

Mise à jour du PLU de Condé-sur-Aisne approuvé cette année Ajout des zones potentiellement humides





https://urba.cc-valdeaisne.fr/



5. Portail de l'urbanisme www.cc-valdeaisne.fr





Bonnes fêtes de fin d'année!